

5-1-2 Faciliter la coopération et la concertation entre les acteurs

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- Des actions innovantes et des bonnes pratiques isolées
- Des secteurs cloisonnés
- Un manque de connaissance des projets des acteurs du territoire
- Des instances de concertation qui mobilisent les mêmes acteurs

LES ENJEUX

- Organiser et développer les échanges entre professionnels
- Enrichir les connaissances et les pratiques des acteurs
- Développer les actions via les partenariats
- Mettre en cohérence les politiques publiques d'un territoire (Contrats locaux de territoire - Contrats territoriaux de territoire... Instances de concertation des MAIA (table stratégique et tactique)
- Mettre en œuvre la gouvernance du dispositif d'action à la coordination (DAC) - le conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)- la Conférence des financeurs - le Comité exécutif de la MDPH (COMEX)...

Description de l'action

1

Partager des connaissances et des bonnes pratiques entre professionnels

QUOI

- Développer les échanges entre professionnels personnes âgées et personnes en situation de handicap sur un même territoire
- Développer les liens avec les acteurs de la psychiatrie
- Partager et co-construire des pratiques communes sur des thématiques spécifiques en tenant compte des référentiels existants (Recommandation de bonnes pratiques professionnelles de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des services et établissements sociaux et médico-sociaux)
- Favoriser, pour les agents, des échanges de découverte entre structures (EHPAD, services de soins infirmiers à domicile, services à domicile, etc.)
- Favoriser les échanges de pratiques avec d'autres structures, des services à domicile (« *savoir-faire* »)
- Favoriser la généralisation des groupes de parole de professionnels (« *savoir-être* ») et les analyses de pratiques (« *savoir-faire* »)

COMMENT

- Partager les outils existants : Mobiquil, recommandation de bonnes pratiques professionnelles de l'Agence nationale d'évaluation (RBBP) et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM)
- Avoir des outils communs d'évaluation (ex : guide d'évaluation des besoins de compensation de la personne en situation de handicap - GEVA...)
- Les inscrire dans le projet d'établissement des ESMS et dans les documents contractuels (CPOM, conventions tripartites)
- Développer des commissions de territoire (comité d'aide à la décision ou comité éthique) autour de l'autonomie en s'appuyant sur les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)

2

Partager les ressources existantes**QUOI**

- Recenser les ressources pouvant être mutualisées entre partenaires avec un classement géographique pour une mutualisation de proximité
- Mutualiser les formations et les plans de formations par secteur géographique
- Adapter et compléter les temps de travail par la mutualisation de personnel sur différentes structures/services

COMMENT

- Partager des conventions pour la mutualisation de moyens et pour la formation
- Formaliser les échanges de professionnels (organisation, législation...)
- Organiser des temps d'animation (croisement des professionnels entre établissement)

3

Partager et soutenir la structuration d'un réseau de partenaires**QUOI**

- Favoriser les actions de partenariat menées sur le territoire
- Faciliter des lieux et des modalités d'échange et de communication entre les partenaires
- Centraliser et optimiser les actions collectives de prévention
- Développer l'usage d'outil commun qui facilite le parcours des personnes
- Structurer la mise en place d'une filière relevage à domicile

COMMENT

- Organiser une journée sur l'autonomie pour les professionnels
- Structurer un réseau d'associations dédiées à l'inclusion sociale
- Échanger sur les pratiques : Culture, Transport, Sport, Loisirs
- Développer la fiche de liaison (jaune Frigo)
- Développer l'utilisation d'outils comme le Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR)...
- Développer le partenariat entre le service départemental d'Incendie et de secours (SDIS) et les partenaires du domicile afin de structurer les relevages des personnes à domicile

**Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations**

- Plan Régional de Santé 2 de l'Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire
- Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public 2017 - 2022

**Bénéfices attendus**

- Permettre une simplification dans les échanges et la communication entre acteurs
- Enrichir et partager les connaissances utiles
- Développer les expérimentations
- Décloisonner les structures
- Motiver les agents et proposer des solutions de soutien en cas d'usure et d'isolement professionnel

**Points de vigilance**

- Veiller à un maillage territorial des échanges
- Ne pas multiplier les réunions au regard de la mobilisation des professionnels

PILOTAGE DE L'ACTION	
COORDINATEURS <ul style="list-style-type: none"> • Maison Départementale de l'Autonomie • Agence régionale de santé Centre-Val-de-Loire 	CONTRIBUTEURS les acteurs de/du/des : <ul style="list-style-type: none"> • Maintien à domicile • L'Accueil familial • Services et établissements pour personnes âgées et handicapées • Services médicaux • Associations et représentants des usagers

CALENDRIER PRÉVISIONNEL				
2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Nombre de réunions des commissions de territoire
- Nombre de conventions signées pour la mutualisation des moyens
- Nombre de réunions entre professionnels
- Nombre d'établissements ayant inscrits des outils dans leur projet
- Nombre de journées organisées sur l'autonomie